recherches actives, amenèrent l'arrestation de deux gamins qui avaient été vus rôdant près du chemin de fer et se couchant dans les herbes, comme s'ils guettaient le passage du train.

Ces petits vauriens ont été arrêtés et, pressés de questions, ont avoué avoir commis cet inqualifiable méfait dans le but de « s'amuser de ce qui allait arriver. »

— TRÉLON. — Par arrêté préfectoral en date du 18 juin 1881, les receveurs des communes de Sains et Trélon sont déclarés justiciables de la Cour des comptes, à partir de l'exercice 1880, les revenus ordinaires des dites communes ayant dépassé 30,000 fr. pendant chacune des années 1878, 1879 et 1880.

— LEVAL. — Le sieur Léandre Flament, de Leval, pris lundi dernier en flagrant délit dans le domicile conjugal du sieur Denis, recoutant sans doute les effets de son... imprudence, a été trouvé pendu avant hier dans son domicile.

État-civil de Tourcoing

DÉCLARATIONS DE NAISSANCES du 18 juin. — Joseph Scurbecq, rue des Carliers. — Antoinette Delaplanque, rue de la Haute-Voie. — Jenny Jouveney, à la Croix-Rouge. — Gabrielle Panet, rue St-Pierre.

Du 19. — Maria Desplechin, rue du Haze. — Albert Tanghe, au Tilleul. — Marguerite Roussel, au Cœur-Joyeux. — Léon Leclercq, à la Blanche-Porte. — Albert Odoux, rue des Piats. Victor Barré, rue Nollet.

Du 20. Jules Perez, rue Jean Legrand. — Léonie Vanweybaeghe, rue du Chêne-Houpline. — Albert Berteloot, rue Borgne. — Julie Cerepon, rue du Tilleul. — Marguerite Florin, Blanche-Porte. — Georges Dumeulin, rue de la Tossée. — Jeanne Martin. — Blanc-Seau.

Du 21. — Lucie Liétaère, rue de Paris. — Jean-Baptiste Campion, rue de Guisnes. — Camille Langlois, rue du Dragon. — Marie Fontaine, rue des Carliers.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS DU 15 juin. — Jean Dujardin, 4 mois, chemin des Mottes. — Elise Vandembrouck, 2 mois, chemin de la Potence. — Henri Desmettre, 1 an, chemin des Mottes. — Albert Leleux, 15 jours, Blanc-Seau.

Du 16. — Henri Vandamme, 1 jour, chemin des Mottes.

Du 17. — Marguerite Delannoy, 6 mois, chemin de la Latte. — Jules Lefebvre, 55 ans, rue du Tilleul. — Hermance Motte, 1 mois, rue St-Pierre. — Masculin, présenté sans vie, Croix-Rouge. — Masculin, présenté sans vie, rue des Piats.

Du 18. — Amand Tiberghien, 73 ans, rue du Moulin-Fagot. — Henri Vermerse, 46 ans, rue Winoc-Chocquel. — Masculin, présenté sans vie, Croix-Rouge.

Du 19. — Masculin, présenté sans vie, rue Gand. — Jeanne Decostère, 11 mois, rue de la Latte. — Jean-Baptiste Farvacque, 44 ans, 11 mois, Brun-Pain. — Léon Braye, 4 mois, chemin des Mottes. — Victor Delvoye, 36 ans, Blanc Seau. — Cécile Bouttens, 85 ans, rue d'Havré.

Du 20. — Cécile Bouttens, 85 ans, rue d'Havré. — Héliodore Rombeau, 1 mois, Brun-Pain. — Pauline Béghin, 21 ans, 2 mois, Hôpital. — Emile Loosfeld, 10 mois, rue de la Latte.

Du 21. — Henri Picavet, 9 ans, 3 mois, chemin des Mottes. — Alfred Dacquemine, 28 ans, 1 mois, Blanc-Seau. — Féminin sans vie, Blanche-Porte. — Pierre Nuyttens, 47 ans, 10 mois, Marlière. — Marie Catteire, 6 ans, 10 mois, rue Famelar d.

CONVOIS FUNÈBRES ET OBITS

Les amis et connaissances de la famille DE HARCHIES-LERICQ, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Dame Marie-Joseph LERICQ, née de Herseaux, décédée à Roubaix, le 25 juin 1881, l'âge de 26 ans et 5 mois, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux CONVOI et SALUT SOLENNELS, qui auront lieu le lundi 27 courant, à 4 heures 1/2, en l'église du Sacré-Cœur, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, sentier du Ballon.

Un OBIT SOLENNEL ANNIVERSAIRE sera célébré au Maître-Autel de l'église Saint-Martin, à Roubaix, le lundi 27 juin 1881, à 10 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur Vincent LECONTE, époux de Dame Juliett DEFRENNE, décédé à Roubaix, le 21 juin 1880, à l'âge de cinquante-deux ans et 3 mois. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un OBIT SOLENNEL DU MOIS sera célébré en l'église Saint-Martin, à Roubaix, le lundi 27 juin 1881, à 9 heures, pour le repos de l'âme de Dame Maria DEROUBAIX, cuisinière de Monsieur Etienne Motte, veuve de Monsieur Pierre DUPONCHEL, décédée à Roubaix, le 19 mai 1881, à l'âge de 57 ans. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un OBIT SOLENNEL DU MOIS sera célébré en l'église du Sacré Cœur, à Roubaix, le lundi 27 juin 1881, à 9 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur Jules-Henri DELESCLUSE, époux de Dame Sophie LEMAN, décédé à Roubaix, le 23 mai 1881, à l'âge de 34 ans et 1 mois. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un OBIT SOLENNEL DU MOIS sera célébré en l'église Notre-Dame, à Roubaix, le lundi 27 juin 1881, à 8 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Dame Sidonie DUTRIEUX, épouse de Monsieur Antoine POTTIER, décédée à Roubaix, le 10 mai 1881, dans sa cinquante-sixième année. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un OBIT SOLENNEL DU MOIS sera célébré au Maître-Autel de l'église paroissiale de Notre-Dame, à Roubaix, le mardi 28 juin 1881, à 10 heures, pour le repos de l'âme de Dame Caroline VOET, veuve de Monsieur Antoine DEWITTE, décédée à Roubaix, le 4 juin 1881, dans sa 76e année. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de vouloir bien considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un OBIT SOLENNEL ANNIVERSAIRE sera célébré en l'église Sainte-Elisabeth, à Roubaix, le lundi 27 juin 1881, à 9 heures, pour le repos de l'âme de Mademoiselle Palmyre-Sophie DOLENT, décédée à Roubaix, le 23 juin 1880 dans sa 29e année. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un OBIT SOLENNEL ANNIVERSAIRE sera célébré au Maître-Autel de l'église paroissiale de Notre-Dame, à Roubaix, le lundi 27 juin 1881, à 10 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur Pierre Joseph OLIVIER, époux de Dame Lévine DELESCLUSE, décédé à Roubaix, le 16 juin 1880, dans sa 61e année. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un OBIT SOLENNEL DU MOIS sera célébré en l'église Notre-Dame, à Roubaix, le mardi 28 juin 1881, à 9 heures, pour le repos de l'âme de Mademoiselle Clara-Zoé GRIMONPREZ, décédée à Roubaix, le 23 mai 1881, dans sa 47e année. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

AVIS AUX SOCIÉTÉS

Les sociétés qui confient l'impression de leurs Affiches, Circulaires et Règlements à la maison Alfred REBOUX, (rue Neuve 17, ont droit à l'insertion gratuite dans les deux éditions du *Journal de Roubaix* et dans la *Gazette de Tourcoing*.

ÉPHÉMÉRIDE. — DIMANCHE 26 JUIN. — *Saint Jean et Saint Paul, fr., m.* — 1337. — PHILIPPE VI ACCORDE DES PRIVILÈGES A L'UNIVERSITÉ D'ANGERS. — Cette université ne datait que du commencement du XIVe siècle, mais les lettres, les sciences, le droit florissaient à Angers longtemps avant sa fondation. — Dès l'an 1000, on voit un évêque de cette ville faire venir des savants dans la capitale de l'Anjou pour enseigner la philosophie et la rhétorique. En 1140, des professeurs de l'université d'Oxford, fuyant la tyrannie d'Etienne, sont accueillis par un prélat d'Angers qui fonde pour eux des chaires de droit et de jurisprudence. — Cette université fut une des plus illustres du royaume. A la fin du XVe siècle, elle comptait plus de 4000 étudiants.

Lettres mortuaires et d'obits

IMPRIMERIE ALFRED REBOUX. — **Avis GRATUIT** dans le *Journal de Roubaix* (grande édition) dans le *Petit Journal de Roubaix*, dans le *Mémorial de Lille* et dans la *Gazette de Tourcoing*.

NOTABILITÉS COMMERCIALES de Roubaix

BLAUWART, r. du Vieil-Abreuvoir, 8
Spécialité pr Baptêmes, Pièces montées, Glaces.

AU GRAND BON MARCHÉ, 2 & 4, Grande-Rue
Confections pr Hommes et Enfants.

A LA PETITE JEANNETTE, 9, rue Saint-Georges
E. SOUTY, Chemisier, Bonneterie, Ganterie

Achille KALTENBACH, tapissier, 8, rue Nain
recommande pr la bonne exécution des commandes

Veuve LEMERRE-RENAUX & BIZARD-LEMERRE
Gde-Rue, 15, Roubaix. Maison fondée en 1812.
DRÈVERIE-BIJOUTERIE, SPÉCIALITÉ PR MARIAGES

TEINTURERIE LYONNAISE, Rue du Curé, 26
Teintures fines. Spécialité de nettoyages à sec

H. DESFONTAINES, épiceries, comestibles,
PRIMEURS, VINS ET LIQUEURS

LOUCHEUR-FACQUES, mercerie, 10, Gde-Rue
Rubans, Soieries pr Robes et Garnitures
FOURNITURES DE MODES, DE TAILLEUSES & TAILLEURS

A LA GLANEUSE, Mlles Bienfait, cont. St-Martin
SPÉCIALITÉ DE CHAUSSURES
CRAVATES, GANTERIE, PARFUMERIE.

Maison ORÉLIO, AU CAMÉLIA BLANC,
Coin du contour Saint-Martin
FABRIQUE DE FLEURS POUR BALS ET SOIRÉES
Bouquets de fête et pr de couronnes mortuaires

Belgique.

— BRUXELLES. — On nous apprend que le général Gratry, ministre de la guerre, est assez sérieusement malade depuis hier. Ses médecins lui recommandent un repos absolu.

— TIRLEMONT. — Un terrible incendie a éclaté mercredi, dans la commune de Cappellen (Brabant). La belle église qui vient seulement d'y être érigée est devenue entièrement la proie des flammes ; plusieurs bâtiments sont réduits en cendres : la consternation est générale dans la commune. La cause réelle du sinistre est inconnue ; on l'attribue à l'orage de la veille au soir. Il paraît que l'église n'était assurée que pour une valeur très-minime.

— COURTRAI. — Un affreux malheur est arrivé jeudi soir petite rue de la Lys. Pendant l'absence de la mère qui avait confié la garde d'un enfant à une petite fille plus âgée, cet enfant, trompant la surveillance de sa sœur, s'est approché de la rivière et est tombé à l'eau. Malgré les recherches les plus actives, on n'a découvert le petit cadavre que hier matin. Le courant l'avait emporté jusque près de la blanchisserie de M. Descamps.

LA CATASTROPHE D'HERSTAL. — La justice vient de dire son dernier mot dans les procès intentés à la Compagnie du chemin de fer néerlanais à la suite d'une terrible catastrophe survenue le 27 octobre 1880 entre Herstal et Milmorte : Les époux Pathoens, domiciliés à Rocienge-sur-Geer, avaient perdu leur fils âgé de 27 ans, exerçant le métier de commis-voyageur ; le tribunal admettant qu'il intervenait dans les charges du ménage pour une part légère, avait alloué aux demandeurs une somme de trois mille francs. La Cour d'appel vient de confirmer ce jugement.

Le sieur Arnold Cochotte négociant, domicilié à Boirs blessé grièvement dans cette même catastrophe s'est rétabli difficilement et est atteint d'infirmité qu'il conservera probablement toute sa vie ; la cour faisant droit particulièrement à la demande, a demandé le jugement de 1re instance et élevé les dommages-intérêt à 15,000 fr.

L'épouse de Jean Heynen, charcutier à Rocienge, avait également perdu la vie lors de cette collision. Cette femme s'occupait activement de son commerce, aussi sa famille avait-elle fait valoir que sa mort était pour elle une cause de préjudice considérable.

La Cour a rendu un arrêt favorable à la famille Heynen en condamnant la compagnie à lui payer 1° une somme de 6,000 fr., soit 4,000 francs pour le mari personnellement et le surplus pour les deux enfants mineurs à chacun pour moitié, plus les intérêts judiciaires ; 2° porte 500 fr. la pension annuelle à payer pendant leur vie à chacun des enfants, dit qu'elle prendra cours à dater du 27 octobre 188 pour ne finir qu'à leur majorité respective.

Le sieur Arnold Bertrand négociant domicilié à Boirs, a perdu son fils unique âgé 18 ans, décédé des suites de blessures reçues dans la même collision. La Cour d'appel a émendé le jugement de 1re instance et porté de 14,000 à 16,000 francs l'indemnité allouée par les premiers juges, le jugement a été confirmé pour le surplus et la compagnie condamnée aux dépens

M. DUMONT CONTRE Mgr DU ROUSSAUX ET L'ETAT BELGE. — Hier a été appelée de nouveau à la première chambre du tribunal civil de Bruxelles, l'affaire intentée par Mgr Dumont à Mgr De Roussaux et à MM. les ministres de la justices et des finances en revendication du traitement attribué à l'évêque de Tournai. La cause a été encore une fois ajournée. Elle est fixée maintenant, pour être plaidée, au jeudi 21 juillet prochain.

— TOURNAI. — La plus grande désolation règne dans les environs de Péruwelz, Roucourt, Blaton, Bury, si beaux, si souriants, si riches de promesses, hier encore, ne sont plus qu'un vaste champ mutilé, haché, ruiné. Quantité de petits cultivateurs de Roucourt et de Péruwelz, se sont rendus mercredi auprès des bourgmestres de leurs communes pour réclamer leur appui auprès du gouvernement, à l'effet d'obtenir des secours qui les aideront à supporter les pertes que le désastre de mardi leur a fait éprouver.

Dans les environs de Tournai, au contraire, le temps de mardi a été des plus bienfaisants. Les pluies n'ont fait qu'activer la végétation générale.

Les lins pour lesquels on avait le plus à craindre n'ont nullement souffert ; sur la frontière française, la vente des lins a déjà commencé : on a traité de 135 à 140 fr. le cent de terre, ce qui donne une moyenne de 13 à 1,400 francs l'hectare.

FAITS DIVERS

— LA MISÈRE A PARIS. — La *Revue des Deux Mondes* publie une curieuse étude de M. Othenin d'Haussonville.

Dans une sorte de géographie de la misère, l'auteur étudie chaque arrondissement de Paris et montre les indigents entassés dans des réduits obscurs près de la place Maubert, isolés et en plein air sur les bords de la Bièvre, etc., etc.

Sa description d'un des quartiers des chiffonniers est épouvantable ; en voici un extrait :

Quelques-unes de ces familles, et c'est le plus petit nombre, demeurent au premier et entassent leurs chiffons au rez-de-chaussée ; mais la plupart de ces maisons sont occupées par deux familles, et c'est la chambre même qui sert de magasin, le père et la mère couchant dans un vieux bois de lit et les enfants sur des chiffons amoncelés.

Les vieux os, les vieux chiffons, les détritus de toute sorte exhalent par la fermentation une odeur aigre et douceâtre ; mais les habitants de ces pauvres intérieurs y sont devenus insensibles ; aussi la puanteur, la saleté, la dégradation au milieu de laquelle ils vivent, défient-elles toute description. A qui sort de la cité Doré, il peut sembler qu'il ne verra jamais rien qui soit au-dessous ; ce serait cependant une erreur.

L'auteur raconte alors ceci, qui fait frémir :

A côté de cette voiture s'ouvrait une porte en bois entrebâillée ; je la poussai et me trouvai dans une petite cour encombrée de chiffons et d'ordures de toute sorte. Trois masures rappelant, à s'y méprendre, ce qu'on appelle dans nos campagnes des toits à porc, s'ouvraient dans cette cour.

Sur le seuil de l'une d'elles, une vieille femme était assise : « elle grattait soigneusement avec un couteau un os qu'elle avait tiré d'un tas d'ordures et étendait sur son pain les débris de viande qu'elle en retirait ; » c'était une chiffonnière.

C'est horrible !

— LES FALSIFICATIONS. — On nous fournit les renseignements suivants sur les opérations du laboratoire de chimie installé à la préfecture de police pour analyser les falsifications des denrées alimentaires, laboratoire dont nous avons déjà parlé.

Voici le résultat de quelques analyses ; on verra que ce laboratoire est appelé à rendre de véritables services.

Lait : sur 12 échantillons, 1 bon et 11 mauvais ; confitures, 9 échantillons : 1 bon, 8 mauvais ; bière et cidre, un bon échantillon contre deux mauvais.

Quant au vin, cela devient plus grave. On croit avoir mal lu d'abord ; mais les chiffres sont implacables, nous les copions :

Vin, 133 échantillons. *Bons*, 3. Le reste mauvais.

Ne serait-ce pas le cas de rappeler le mot d'Alphonse Karr :

Si j'empoisonne mon épicier, j'attrape au moins les travaux forcés. Si mon épicier m'empoisonne, il a 40 fr. d'amende.

— La Compagnie du canal de Panama a acheté le chemin de fer de Panama à raison de 1,250 francs par action soit 87,500,000 francs pour l'affaire toute entière. Cela laisse aux actionnaires du Chemin de fer un bonï de 205 francs par titre en plus de la valeur de la ligne. 20 millions de francs doivent être versés le 1er juillet et le solde doit être payé en cinq annuités, avec faculté d'effectuer le paiement dans un délai de 18 mois. La Compagnie du chemin de fer en reste propriétaire jusqu'à complet paiement.

Le dernier bulletin du canal interocéanique ne nous donne pas de renseignements sur l'avancement des travaux, mais un journal de Panamá, le *Star and Herald* (dont une édition espagnole paraît sous le nom de *La Estrella*), se montre plus explicite et d'après lui les travaux du canal avancent très lentement. Le mécontentement et la désorganisation régneraient parmi les employés. Ce journal ajoute qu'une station a été abandonnée. Des brigades d'ouvriers auraient été licenciées ; beaucoup d'ouvriers auraient été congédiés et beaucoup d'ingénieurs seraient déjà partis.

Nous ne savons ce que ces bruits peuvent avoir de fondés, mais il ne serait pas étonnant qu'après l'engouement du premier moment, beaucoup d'enthousiastes effrayée par les inconvénients du climat et du pays et par la perspective d'avoir à les endurer pendant plusieurs années, n'aient pris le parti de revenir en Europe chercher des salaires moins brillants mais plus faciles à conquérir.

— Horace Vernet, déjà avancé en âge, se trouvait une fois dans le train express qui va de Paris à Marseille. En face de lui, dans le même wagon, un homme jeune encore se tenait coi, tout grelottant malgré les épaisses couvertures de flanelle dont il était rembourré. L'illustre peintre, fier de sa robuste vieillesse, examinait avec compassion son chétif compagnon de route et toussait fortement pour montrer toute la puissance de ses poumons. L'autre répondait par un petit râle de suffocation.

— Vous allez loin ? demanda Vernet — ou plutôt Monsieur Horace, comme nous disions tous alors.

— Je vais à Menton, répondit l'homme aux flanelles, essayer de raviver un peu mes forces sous le bienfaisant soleil du midi.

— Ah ! ah ! voilà ; la jeunesse d'aujourd'hui paie ses excès, tandis que nous autres, les vieux, nous sommes toujours solides au poste.

Le malade sourit ce qui vexa l'artiste.

Arrivé dans une gare, M. Horace voulut prouver la vigueur de ses muscles et, d'un bond, il sauta du wagon sur le quai ; puis se retournant vers son compagnon :

— Hum ! hum ! en feriez vous autant, jeune homme ?

— Ne bougez pas, glapit le petit homme

Et prenant son élan, il décrit cinq ou six tours sur lui-même, passe par dessus la tête du peintre et va retomber à cinq ou six mètres de là, dans une attitude pleine de grâce.

— Ah ça, qui êtes-vous donc ? s'écrie l'artiste.

— Auriol, le clown Auriol, pour vous servir si j'en étais capable, Monsieur Horace.

— Vous me connaissez ?

— Je suis un fervent admirateur de votre gloire et de votre génie. Mais, voyez-vous, monsieur Horace, ajouta le clown, avec son petit rire aigu du cirque, il ne faut pas toujours se fier aux apparences !

TRIBUNAUX

POLICE CORRECTIONNELLE

(8e chambre.)
Audience du 24 juin.

Les insulteurs de prêtres

Il y a des gens qui aiment à insulter ceux qui sont faibles ou ne peuvent se défendre, il y en a qui aiment à insulter les prêtres. Mais ils ne se doutent pas, nous l'espérons du moins, des terribles conséquences que peut avoir un quolibet lancé contre un homme que sa soutane, au lieu de faire aimer et respecter, fait haïr de certains individus, dévoyés, corrompus par les jolies doctrines qui sont aujourd'hui à la mode. Nous en trouvons la preuve dans le procès qui s'est déroulé hier devant la 8e chambre présidée par M. Cartier et qui a amené quatre aimables citoyens sur les bancs de la police correctionnelle.

En elle-même, l'affaire est fort simple. Le 23 mai, M. l'abbé Castays et M. l'abbé Fernique étaient assis sur l'impériale de l'omnibus de la Villette à Saint-Sulpice. Il était dix heures du soir et les deux prêtres regagnaient l'un le presbytère de Saint-Nicolas-des-champs, l'autre celui de la Villette. Quelques instants après le départ de la place Saint-Sulpice, la voiture s'arrêtait, et une femme d'un certain âge, Mme Geoffroy, montait à son tour sur l'impériale. Elle connaissait M. l'abbé Castays depuis de longues années, et une place étant libre à ses côtés, elle l'occupa.

Au bout de quelques minutes, le conducteur vient recevoir le prix des places. On traversait alors la Cité ; Mme Geoffroy s'apercevant qu'elle avait oublié son porte-monnaie, pria M. l'abbé Castays de payer pour elle. Celui-ci remit au conducteur, Emile Chassaigne, une pièce de cinquante centimes, Chassaigne ricana en la recevant. Il trouva étrange, paraît-il, qu'un prêtre payât la place d'une femme en omnibus. Il fit quelques réflexions plus ou moins inconvenantes, deux ou trois jeunes gens rirent, et il leur dit cette parole qu'il trouvait probablement pleine d'esprit : — Vous n'êtes pas comme les curés, qui ne disent pas la messe deux fois. Un homme qui riait plus fort que les autres depuis un moment, le sieur Massue, s'écria :

— Tiens, maintenant, les curés payent la place aux femmes, aux petites filles. Ils prennent nos filles pour faire la noce ; quand est-ce donc qu'on les f... au dépotoir.

M. l'abbé Castays se leva, et s'adressant à Massue :

— C'est à moi que vous en voulez, monsieur, lui dit-il.

— Non, monsieur, répliqua Massue.

— Eh bien, alors, taisez-vous, et laissez-moi en repos.

Massue ne suivit pas ce conseil. Au contraire, il ameuta ses voisins, et bientôt la situation devint telle, qu'après avoir vainement prié le conducteur de rétablir l'ordre, Mme Geoffroy fut obligée de descendre, escortée de M. l'abbé Fernique, tandis que pour se défendre M. l'abbé Castays se voyait forcé de tirer l'épée contenue dans sa canne.

L'arrêt de la voiture avait permis à un rassemblement considérable de se former aux hurlements de Massue et de ses acolytes. Le cocher mit ses chevaux au pas pour ne pas écraser les gens qui se pressaient devant l'omnibus. Quelqu'un demanda ce qui se passait. Le conducteur répondit cette odieuse absurdité :

— C'est un prêtre qui vient de violer une petite fille de quatorze ans.

Alors la foule, furieuse, se rua à l'assaut de l'omnibus. On voulait prendre M. l'abbé Castays et le mettre en pièces. Les cris « A mort les curés ! A l'eau ! Enlevez-le ! Qu'on le pende ! Coupez-le en morceaux ! Au dépotoir la calotte ! » étaient poussés par cinq ou six cent énergumènes qui n'avaient qu'un vœu, *lyncher* le prêtre qu'on leur avait désigné.

Quelques hommes courageux s'interposèrent fort heureusement, ils repoussèrent la horde stupide qui assaillait l'omnibus. Leur intervention permit aux gardiens de la paix d'arriver et de délivrer M. l'abbé Castays. Ce ne fut pas sans peine, d'ailleurs, qu'ils atteignirent ce résultat.

Sous les huées, sous les coups de cette meute hurlante, il durent conduire le malheureux prêtre à la préfecture de police, d'où il put sortir par une porte détournée et s'en aller chez lui en voiture.

Le conducteur Chassaigne et le ferblantier Massue qui avaient été arrêtés firent des excuses à M. l'abbé Castays ainsi qu'à M. l'abbé Fernique et à Mme Geoffroy.

Ils n'en ont pas moins comparu hier devant le tribunal correctionnel en compagnie de deux individus Cabret et Léonard, dont le rôle s'était borné à crier : « A bas la calotte. »

M le président Cartier a pendant l'interrogation, adressé à ces quatre bons citoyens une admonestation que nous nous empressons de rapporter, car en pareille matière on ne pouvait mieux dire :

— Si, au lieu d'un prêtre, vous aviez vu un homme fort, un cuirassier, payer la place d'une femme, vous ne l'auriez certainement pas trouvé plaisant, et du moins vous ne l'auriez pas montré, parce qu'un homme de ma taille — M. Cartier est très grand — vous aurait donné la correction que vous méritiez Mais vous aviez en face de vous un homme que son caractère empêchait de se défendre, et vous en avez profité.

Eh bien, vous vous êtes conduits comme des lâches. Ah ! vous trouvez inconvenant qu'un prêtre paye la place d'une femme qu'il connaît ! Ah ça ! un prêtre n'est donc pas un citoyen ? Il n'a donc pas le droit de faire ce qu'un autre homme ferait ? Et c'est à Paris, où, vous le savez, il ne manque pas de gens toujours disposés à égorger l'homme qu'on leur désigne, que vous provoquez une telle scène ? Mettez-vous dans la tête qu'il y a des lois qui protègent les prêtres. Elles sont existantes, nous les appliquerons.

Après le réquisitoire de M. Lasserre, avocat de la République, qui a demandé une sévère condamnation, Me Fontaine de Rambouillet a présenté la défense de Massue.

Le tribunal a condamné Chassaigne et Massue à quatre mois de prison et 100 fr. d'amende ; les autres prévenus n'ont été condamnés qu'à 15 fr. d'amende pour tapage injurieux et nocturne.

La leçon suffira-t-elle ? Nous le souhaitons, sans oser l'espérer.

Choses & Autres

***

Calino passe devant la Bourse, dont le cadran marquait cinq heures.

Un quart d'heure après, il s'arrête devant la boutique d'un horloger, dont le régulateur marquait aussi cinq heures et dit :

— Quelle bonne horloge, elle va juste comme la Bourse !

***

M. Prudhomme voyage en Amérique.

Il assiste à la pendaison de quatre individus condamnés par la justice sommaire du peuple.

— Eh quoi ! semblables procédés dans la libre Amérique ? En France nous appellerions cela de l'omnipotence.

***

Le *Sphinx* dit avoir vu ce spectacle :

Calino sur le terrain :

On se bat au pistolet.

Son adversaire tire le premier et manque...

Alors, l'illustre gaffeur, plein de grandeur d'âme, dirige le canon de son pistolet derrière lui (pour tirer en l'air) et décharge son arme en disant :

— Voilà comment je me venge de mes ennemis, moi.

Et il tue raide l'un de ses témoins !!!

***

— Vous bâillez, dit madame, à son mari, avec son air le plus pincé.

— Ma chère amie, le mari et la femme ne font qu'un, et quand je suis seul, je m'ennuie !

***

— Un concierge monte une carte postale à un locataire :

— Comment ! lui dit celui-ci, c'est seulement maintenant que vous me donnez cette lettre, qui est d'avant-hier ?

— Oh ! ce n'est pas pressé, monsieur : c'est un rendez-vous pour la fin de la semaine !

***

Calino et un de ses amis qui viennent de se marier sont dans la joie.

Chacun vante à l'autre les charmes de sa chacune.

— Figure-toi, dit l'ami, que quand ma femme défait son chignon, les bouts de ses cheveux lui tombent jusqu'aux talons.

— Rien que les bouts, riposte Calino du bout des lèvres, quand la mienne le défait, il tombe à terre tout entier.

***

A la police correctionnelle :

Le président. — Vous êtes un mal homme famé ?

Le prévenu, se tournant vers sa femme. — Tu vois que je ne lui fais pas dire.

***

Dans une gargote :

Un client. — Garçon ! servez-moi des fautes d'orthographe.

Le garçon, très bête. — Monsieur, il n'y en a pas...

Le client. — Alors, pourquoi en mettez-vous sur la carte ?

***

Page d'album :

« Une grande femme, c'est un poème ; une » petite femme, c'est un sonnet. »

Et vous connaissez le vieil alexandrin :

Un sonnet réussit vaut mieux qu'un long poème.

***

(En justice de paix, à la campagne.)

Une femme est accusée d'avoir volé des cerises.

— Votre état, demande le juge.

— Veuve.

— Ce n'est pas un état, cela !... Garde-champêtre, dites-nous quelle qualité elle prenait quand vous l'avez arrêtée ?

— La meilleure qualité, monsieur le juge, tout ce qu'il y avait de mieux sur le cerisier.

Bulletin du Commerce

Ventes publiques de Laines A LONDRES

Londres, 25 juin, 5 h. 10 s.
Ventes 7,000 balles.
Marché est inchangé.

Circulaire de M. Paul Pierrard, courtier à Londres.

Londres, le 25 juin 1881.

Deux ventes successives, comprenant plus de 10 000 balles chacune, ont eu lieu, pendant la septième semaine d'enchères, avec une grande animation à des cours favorables aux vendeurs.

Toutes les qualités jouissent d'une bonne demande, excepté les Cap lavées à chaud défectueuses et les plus mauvais genres d'agneaux d'Australie.

Après cette série de ventes, on estime qu'il restera seulement 354,000 balles d'Australie dont le choix ne sera pas aussi beau, ni aussi varié, que dans le premier semestre.

Beaucoup de manufacturiers, qui avaient besoin de chaînes et de cannettes mécaniques fines, ont profité de l'offre abondante de ces qualités pour s'en approvisionner au mieux.

Le concours des acheteurs reste assez nombreux sur tous les bancs.

On constate le maintien de la proportion de 55 0/0 d'achats pour l'exportation et de 45 0/0 pour l'intérieur.

Les importateurs ont fixé l'ouverture de la troisième série d'enchères au 23 août prochain, et la quatrième au 22 novembre prochain.

On a offert jusqu'ici 318,337 balles desquelles 3 8,668 balles sont vendues et 14,669 balles retirées. Il reste pour la huitième et dernière semaine 42,651 balles d'Australie et 10,444 balles du Cap de Bonne-Espérance ; mais jusqu'à la clôture, vendredi prochain, on n'offrira pas tout.

PRODUITS DIVERS

Anvers, le 25 juin.

Froments. Calmes, prix sans changement.
Seigles délaissés.
Pétrole. Tendance baisse.
Disponible 19,25, courant 19,25, juillet 19,25 4 derniers, 20,75.
Sucre. Tendance faible.
Disponible 61.40
3 d'oct. 53.40.
Cafés calmes, prix fermes. On a vendu 400 sacs Rio de 19 1/2 à 24 1/2 cents le 1/2 k. acq.

Londres, 25 juin.

Temps pluie.
Cargaisons flottantes.
Marché tenu au cours précédents. On a vendu une cargaison Standard Californie n° 1 à 48 3/8.
Cargaisons arrivées 0, à vendre 4.

Saint-Pétersbourg, 24 juin,

Change sur Paris 2 fr. 56 7/8 pour un rouble.

Londres, 24 juin.

Sucres bruts et raffinés affaires calmes, prix sans changement appréciable.
Sucres de betterave calmes, prix faiblement tenus.
Sucres en pains négligés.

Nantes, 25 juin.

Sucres. On a vendu 925 Mayotte, 587 quarts, 1057 barriques et 220 sacs Antilles françaises. On cote Réunion bonne 4me acq. 62,50 à 62,75 les 50 kil.

Le Havre, 25 juin.

Cafés fermes. On a vendu 2390 sacs dont 900 Santos non lavés triages à livrer de 49 à 50 ; 192 Guatemala à 75 et 1300 Rio non lavés de 43 à 60 les 50 kil ent.

Bois de teinture fermes. On a vendu 800 tonnes campêche Port-au-Prince à 7 ; Gonaïves à livrer à 6,85 et Port Liberté à livrer à 7,50 les 50 k.

Cuirs fermes. On a vendu 2,200 (secs) B. A. bss et v/s à 115, (salés verts) Mouter-Matad bss à 73,50 et do do v/s à livrer à 71,50 les 50 kil.

Saindoux calme, prix sans changement.

MARCHÉ AUX HUILES DE LILLE
Cours précédents.

	Huiles l'hectolitre	Graines l'hectolitre	Tourteaux les 100 k
Colza	70 à ...	18 .. à 22 50	17 25 à 18 ..
— esp. d. q.	75 .. à ...	.. .. à	.. .. à .. ..
Œill. b. goût	.. .. à ...	22 .. à 24 ..	.. .. à .. ..
— rousse	.. .. à ...	.. .. à	.. .. à .. ..
Jaméline	61 .. à ...	16 .. à 18 ..	16 .. à .. ..
Chanvre	.. .. à ...	14 .. à 15 ..	13 .. à 14 ..
Lin du pays	63 50 à ...	23 50 à 25 ..	24 .. à 25 ..
Lin étranger	62 .. à ...	22 .. à 24 ..	21 .. à 27 ..

COURS du 25 juin

Huile de colza	70	à	...
Huile épurée pour quinquet	76	à	...
Lin du pays	..	à	...
Lin étranger	..	à	...
Caméline	..	à	...
Chanvre	..	à	...

Cours commerciaux du marché de Paris

Paris, 25 juin 1881.

HUILE DE COLZA (100 k., fut com., esc. 1 0/0)			
Courant	75 75	à	...
Juille	75 75	à	...
Juillet-août	76	à	...
Quatre derniers	77 75	à	...
HUILE DE LIN			
Courant	64 50	à	...
Juillet	65 75	à	...
Juillet août	65 25	à	...
Quatre derniers	66 50	à	...
SPITITUEUX (1re qual., 1/h. 80°, fût c., esc. 10/0			
Courant	64 50	à	...
Juillet	64 ..	à	...
Juil et Août	64 ..	à	...
Quatre derniers	61 25	à	...
SUCRES 3e SACCHARIMETRIQUES (100 k.)			
N° 10/13 courant	63 50	à	63 75
SUCRES N° 3 BLANCS			
Courant	74 10	à	...
Juillet	73 50	à	...
Juillet-août	73 25		...
Quatre d'octobre	63 50	à	...
SUCRES RAFFINÉS			
Disponible	114		...
FARINES 8 MARQUES (159 k., t. c., esc. 1.2			
Courant	66 90	à	...
Juillet	66 25	à	...
Juillet-août	65 75	à	...
Quatre derniers	62 75	à	...
MARQUE CORBEIL (159 k.)	65 ..	à	...
BLÉS (77/75 k., sans escompte comptant)			
Courant	29 40	à	...
Juillet	29 ..	à	...
Juillet-août	29 ..	à	...
Quatre derniers	28 75	à	...
SEIGLES (70/72 k., sans escompte, au comp			
Courant	21 50	à	...
Juillet	21 25	à	...
Juillet-août	21 25	à	...
Quatre derniers	20 25	à	...

Bilan de la Banque de France
Le 23 juin 1881, au matin

ACTIF

Argent monnayé et lingots	1,885